

LÉGATION DE SUISSE.

18, MONTAGU PLACE,
LONDON, W.1.
Londres, le 27 novembre 1953.

L.71.1. - GL/AB

CDE et CPE.28.11.53
18.11.53*28.11.53*
2.11.53
AA

Monsieur le Conseiller fédéral,

L'un de mes collaborateurs s'est entretenu aujourd'hui avec l'expert du Foreign Office pour les questions relatives à la CDE et à la CPE. J'ai l'honneur de vous faire part des informations recueillies à cette occasion.

CDE. La délégation britannique vient de rentrer de Paris où elle a discuté pendant deux semaines avec le Comité intérimaire de la CDE la mise au point du texte de l'accord qui liera le Royaume Uni aux Six, après ratification du traité par les Parlements. Sauf quelques questions de détail, ce document est au point. Le gouvernement de Sa Majesté avait dès le début manifesté sa volonté de collaborer à la CDE par une simple déclaration. Il est disposé à signer aujourd'hui un accord formel pour faciliter la ratification française. Ce document sera rendu public lorsque les gouvernements intéressés jugeront opportun d'influencer de cette manière les parlementaires français.

Quels sont les points essentiels de l'accord? Notre informateur nous répond que les informations données par la presse sont très près de la réalité:

Monsieur Max Petitpierre, Conseiller fédéral,
Chef du Département politique,

B e r n e .

- 2 -

- a) un ministre britannique prendra part aux réunions du Conseil des Ministres de la CEE lorsqu'il s'occupera de questions d'intérêt commun;
- b) Le Royaume Uni sera représenté en permanence au Commissariat de la CEE;
- c) les Britanniques collaboreront à l'organisation et à l'entraînement de l'armée européenne;
- d) la Grande-Bretagne s'engage à consulter la Communauté avant de modifier ses engagements militaires sur le Continent.

Notre informateur souligne une fois encore l'intérêt que porte le gouvernement de Sa Majesté à l'entrée en vigueur dans le plus bref délai de la CEE. Preuve en est que ses engagements vis à vis des "Six" lient davantage la Grande-Bretagne à la Communauté qu'à ses partenaires de l'OTAN et du Traité de Bruxelles.

CPE. Notre informateur ne cache pas que la Foreign Office suit avec un intérêt très relatif les efforts tendant à la création d'une Fédération politique. La Grande-Bretagne n'a d'ailleurs pas envoyé d'observateurs aux réunions de Rome et de La Haye. Londres pense que les divergences relatives au nombre et au mode d'élection des représentants des différents pays aux Chambres pourront être facilement réduites. En revanche, il sera difficile d'arriver à une entente en ce qui concerne les suggestions hollandaises relatives à la synchronisation de l'union politique des "Six" avec leur intégration économique basée sur la liberté des échanges, une union douanière et un marché commun. En effet, tout laisse croire que la France s'opposera énergiquement à cette proposition qui, en revanche, rencontre la faveur des autres partenaires.

- 3 -

Le Foreign Office estime qu'en l'état actuel si les "Six" désirent créer une Communauté politique, ils ne devront demander aux participants que des sacrifices minimes en matière de souveraineté nationale. La CPE prendrait dès lors l'aspect d'une organisation dont la tâche serait de coordonner l'activité des Communautés de défense européenne et du charbon et de l'acier plutôt que celui d'une véritable fédération politique.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'hommage de mon respect.

sig. H. de Torrenté.